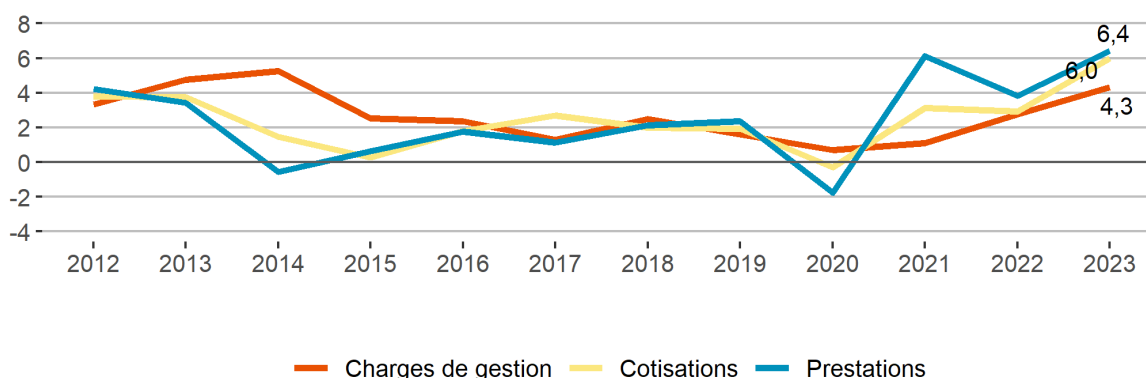


5.2 Pour la troisième année consécutive, les prestations versées en santé ont augmenté davantage que les cotisations collectées en 2023

En 2023, les prestations versées en santé par les organismes complémentaires ont augmenté de 6,4 %, soit davantage que les cotisations collectées en santé, qui ont augmenté de 6,0 %. C'est la troisième année d'affilée que les prestations versées augmentent plus vite que les cotisations collectées. Enfin, les charges de gestion des contrats en santé ont augmenté de 4,3 % en 2023 ; leur rythme de croissance est plus faible que celui des cotisations, si bien que la part des charges de gestion dans les cotisations collectées a diminué en 2023 (graphique 4.1). Cependant le rythme de croissance des charges de gestion a été, en 2023, le plus élevé depuis 2014.

Graphique 5.2 – Évolution des déterminants du résultat technique global, entre 2011 et 2023

Évolution en %



Lecture : En 2023, les charges de gestion des organismes complémentaires ont augmenté de 4,3 %.

Champ : Organismes d'assurance assujettis à la taxe de solidarité additionnelle au titre de leurs contrats santé (hors indemnités journalières) et contrôlés par l'ACPR au 31/12 de chaque année.

Source : ACPR, calculs DREES.

5.3 En 2023, le résultat technique sur l'activité santé est en baisse pour tous les types d'organisme

En 2023, les excédents des entreprises d'assurance se sont établis à 0,7 % des cotisations, après 1,5 % en 2022. Cette baisse provient des contrats individuels de ces entreprises, le résultat technique de leurs contrats collectifs étant resté quant à lui quasi-stable entre 2022 et 2023 (graphique 5.3).

En 2023, les prestations des mutuelles ont évolué à un rythme plus soutenu que leurs cotisations, et leur résultat technique, quasi-nul en 2022 (0,1 % des cotisations), est devenu légèrement négatif (-0,3 % des cotisations). Comme pour les entreprises d'assurance, la baisse du résultat technique des mutuelles provient essentiellement de leurs contrats individuels, dont le résultat a baissé en 2023, passant de 3,5 % en 2022 à 2,8 % en 2023.

Enfin, les institutions de prévoyance sont déficitaires sur leur activité santé, avec des pertes de 3,3 % des cotisations collectées hors taxe en 2023. Les institutions de prévoyance sont déficitaires depuis plusieurs années en raison de leur spécialisation sur l'activité collective. Les déficits en santé des institutions de prévoyance ont néanmoins été contrebalancés en 2023 par des excédents sur leurs activités d'assurance Vie (partie 6).

Entre 2011 et 2023, les contrats collectifs des entreprises d'assurance ont été déficitaires³², mais moins en moyenne que ceux des mutuelles et des institutions de prévoyance (graphique 5.3). Il semble y avoir

³² Le caractère excédentaire ou déficitaire du résultat technique en 2023 des entreprises d'assurance sur leurs contrats collectifs est sensible à la définition du champ étudié. Le champ de ce rapport couvre l'activité en santé en France des organismes complémentaires, activité qui est assujettie à la TSA, mais exclut l'activité en santé réalisée par des organismes complémentaires français à l'étranger (par exemple des contrats au 1^{er} euro commercialisés auprès d'expatriés).

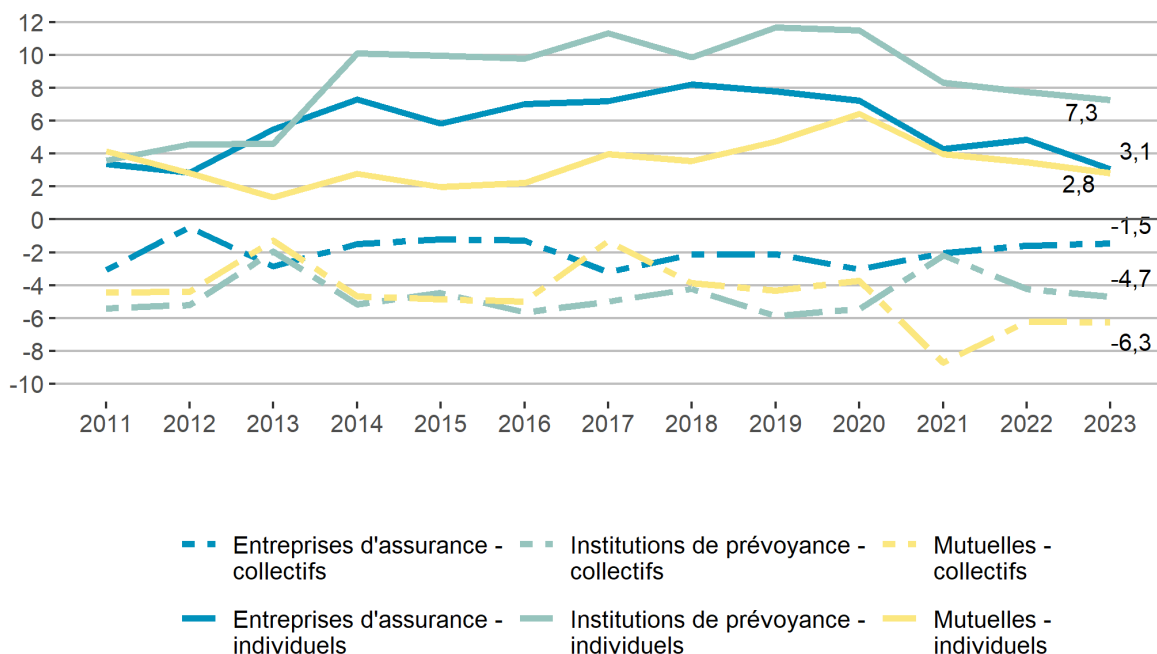
un effet de structure des portefeuilles, les entreprises d'assurance vendant relativement plus de contrats haut de gamme, sur lesquels les frais d'acquisition et d'administration sont mieux amortis. À qualité comparable des contrats gérés, les entreprises d'assurance ne semblent pas significativement plus rentables que les mutuelles et les institutions de prévoyance (Leduc A., Montaut A., 2017).

En individuel, les contrats des entreprises d'assurance ont été eux aussi en moyenne un peu plus rentables que ceux des mutuelles (ceux des institutions de prévoyance, peu nombreux et spécifiques, sont difficilement comparables). Cela peut s'expliquer par le fait que le résultat technique en individuel est généralement plus élevé pour les organismes ayant des chiffres d'affaires élevés et par le fait que les entreprises d'assurance ont, en moyenne, des chiffres d'affaires plus élevés que ceux des mutuelles. À chiffre d'affaires comparable, une entreprise d'assurance ne semble pas significativement plus rentable sur son activité santé individuelle qu'une mutuelle (Leduc A., Montaut A., 2017).

Au total, les compagnies d'assurance, qui sont des entreprises d'assurance à but lucratif appartenant à leurs actionnaires, ont tendance à générer des excédents supérieurs à ceux des sociétés d'assurance mutuelles, des mutuelles et des institutions de prévoyance, qui sont à but non lucratif, et qui doivent donc réinvestir leurs éventuels excédents dans l'organisme au bénéfice des adhérents.

Graphique 5.3 – Résultat technique en santé selon le type d'organismes et de contrats

En % des cotisations collectées



Lecture : En 2023, le résultat technique en santé des mutuelles en contrats individuels s'est établi à 2,8 % de leurs cotisations en contrats individuels.

Champ : Organismes d'assurance assujettis à la taxe de solidarité additionnelle au titre de leurs contrats santé (hors indemnités journalières) et contrôlés par l'ACPR au 31/12 de chaque année.

Source : ACPR, calculs DREES.

Tableau 5.4 – Compte de résultat technique en santé en 2023

Mutuelles	Individuel (millions d'euros)	Collectif (millions d'euros)	Total (millions d'euros)	Individuel (% des cotisations)	Collectif (% des cotisations)	Total (% des cotisations)	Évolution 2023 (en %)	Contributions à l'évolution (en pp)
Produits	12 981	6 747	19 729	100,3	100,5	100,3	3,5	
Cotisations collectées	12 949	6 711	19 660	100,0	100,0	100,0		3,56
Autres produits	33	36	69	0,3	0,5	0,3		-0,05
Charges	12 618	7 167	19 785	97,4	106,8	100,6	4,0	
Prestations	9 928	5 934	15 861	76,7	88,4	80,7		3,26
Frais de gestion des sinistres	515	269	784	4,0	4,0	4,0		0,11
Frais d'acquisition	872	412	1 284	6,7	6,1	6,5		0,10
Frais d'administration	1 235	582	1 817	9,5	8,7	9,2		0,24
Autres charges	68	-29	39	0,5	-0,4	0,2		0,25
Résultat technique	364	-420	-57	2,8	-6,3	-0,3		
Entreprises d'assurance	Individuel (millions d'euros)	Collectif (millions d'euros)	Total (millions d'euros)	Individuel (% des cotisations)	Collectif (% des cotisations)	Total (% des cotisations)	Évolution 2023 (en %)	Contributions à l'évolution (en pp)
Produits	7 534	8 271	15 805	99,2	100,6	99,9	8,9	
Cotisations collectées	7 598	8 221	15 819	100,0	100,0	100,0		9,15
Autres produits	-64	50	-14	-0,8	0,6	-0,1		-0,21
Charges	7 301	8 391	15 692	96,1	102,1	99,2	9,8	
Prestations	5 377	6 907	12 284	70,8	84,0	77,7		7,35
Frais de gestion des sinistres	272	394	666	3,6	4,8	4,2		0,23
Frais d'acquisition	1 057	676	1 733	13,9	8,2	11,0		0,50
Frais d'administration	536	407	943	7,1	4,9	6,0		0,79
Autres charges	58	8	66	0,8	0,1	0,4		0,96
Résultat technique	232	-120	112	3,1	-1,5	0,7		

Institutions de prévoyance	Individuel (millions d'euros)	Collectif (millions d'euros)	Total (millions d'euros)	Individuel (% des cotisations)	Collectif (% des cotisations)	Total (% des cotisations)	Évolution 2023 (en %)	Contributions à l'évolution (en pp)
Produits	906	6 617	7 523	100,5	100,4	100,4	6,2	
Cotisations collectées	901	6 591	7 492	100,0	100,0	100,0		6,01
Autres produits	5	26	31	0,5	0,4	0,4		0,23
Charges	841	6 927	7 768	93,3	105,1	103,7	6,8	
Prestations	766	5 967	6 733	85,0	90,5	89,9		5,91
Frais de gestion des sinistres	31	271	302	3,4	4,1	4,0		-0,20
Frais d'acquisition	31	298	329	3,5	4,5	4,4		0,11
Frais d'administration	-5	420	415	-0,5	6,4	5,5		0,62
Autres charges	18	-30	-12	2,0	-0,5	-0,2		0,33
Résultat technique	65	-310	-244	7,3	-4,7	-3,3		
Ensemble des organismes	Individuel (millions d'euros)	Collectif (millions d'euros)	Total (millions d'euros)	Individuel (% des cotisations)	Collectif (% des cotisations)	Total (% des cotisations)	Évolution 2023 (en %)	Contributions à l'évolution (en pp)
Produits	21 421	21 636	43 057	99,9	100,5	100,2	5,9	
Cotisations collectées	21 448	21 523	42 971	100,0	100,0	100,0		5,98
Autres produits	-27	113	86	-0,1	0,5	0,2		-0,06
Charges	20 760	22 486	43 245	96,8	104,5	100,6	6,5	
Prestations	16 071	18 808	34 879	74,9	87,4	81,2		5,18
Frais de gestion des sinistres	818	934	1 752	3,8	4,3	4,1		0,10
Frais d'acquisition	1 960	1 386	3 346	9,1	6,4	7,8		0,24
Frais d'administration	1 766	1 409	3 175	8,2	6,5	7,4		0,50
Autres charges	144	-51	93	0,7	-0,2	0,2		0,51
Résultat technique	661	-850	-189	3,1	-3,9	-0,4		

Note : Un compte de résultat technique pour les années 2022 et 2023 est présenté en annexe 2. Les « cotisations collectées » sont les cotisations nettes (hors taxe). Les « autres produits » correspondent aux variations de provisions pour cotisations non acquises, aux subventions d'exploitation reçues et au solde financier. Les « prestations » sont les charges de prestations, hors frais de gestion des sinistres. Les « frais d'administration » correspondent aux frais d'administration et autres charges nettes de produits techniques. Les « autres charges » correspondent à la participation aux résultats et au solde de réassurance.

Lecture : En 2023, le résultat technique en santé des mutuelles s'est élevé à -57 millions d'euros, dont 364 millions au titre des contrats individuels et -420 millions au titre des contrats collectifs. Ce résultat technique a représenté -0,3 % des cotisations santé collectées en 2023. Entre 2022 et 2023, les charges des mutuelles ont globalement augmenté de 4,0 % : les prestations versées ont contribué pour 3,26 points de pourcentage à cette hausse des charges.

Champ : Organismes assujettis à la taxe de solidarité additionnelle au titre de leurs contrats santé (hors indemnités journalières) et contrôlés par l'ACPR au 31/12/2023.

Source : ACPR, calculs DREES.